

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 20 octobre 2022

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

14 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

21 octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

**Objet : Séjour ados à
Ochtrup – recrutement de
deux animateurs**

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

Absents : Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n° 109/123 – 10/2022.

Objet de la délibération : Séjour ados à Ochtrup – recrutement de deux animateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Vu le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application

Vu le budget primitif de la ville d'Estaires de l'exercice en cours ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant sur l'ouverture des postes en Contrat d'Engagement Educatif ;

Le 10 septembre 2011, a été signé le serment de jumelage unissant la commune d'Estaires et la commune d'Ochtrup, ville allemande.

Lors de la rentrée 2021, la ville d'Ochtrup avait relayé un projet proposé par le ministère allemand à l'occasion des 30 ans du triangle de Weimar. Cette coopération informelle instaurée officiellement en août 1991 regroupait alors la France, l'Allemagne et la Pologne.

La ville d'Ochtrup a alors proposé de regrouper ses villes jumelles, Wielun et Estaires autour d'un projet commun destiné aux jeunes et intitulé « Heimatpixel ».

Les jeunes ont été invités à réaliser de courtes vidéos sur leur quotidien en famille, au collège, en loisirs, sur les traditions, les symboles de leur pays...L'idée était de mettre en valeur les points communs et les différences des pays.

L'Accueil Jeunes d'Estaires a porté ce projet. Des vidéos ont été réalisées avec les jeunes et transmises.

Une rencontre était prévue courant mars à Ochtrup afin de permettre aux jeunes de se retrouver et de découvrir les vidéos des autres participants.

Le covid n'ayant pas permis le déplacement vers l'Allemagne, une visioconférence a été organisée le 17 mars 2022 dans l'attente d'une période plus propice au voyage.

Objet de la délibération : Séjour ados à Ochtrup – recrutement de deux animateurs

Cette période est arrivée, la ville d'Ochtrup propose aux jeunes ayant participé au projet de se retrouver du dimanche 23 octobre au vendredi 28 octobre 2022 à l'occasion des vacances de la Toussaint.

Lors de ce séjour en Allemagne, les jeunes pourront découvrir la ville d'Ochtrup, partager du temps dans les écoles, faire une excursion à Düsseldorf et se rendre au Parlement afin d'y rencontrer les élus.

Le séjour est intégralement pris en charge par les Allemands et la commune souhaite mettre à disposition deux animateurs pour permettre le bon déroulement de celui-ci.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de recruter** deux animateurs en Contrat Educatif pour l'Encadrement des jeunes pour le séjour à Ochtrup ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents CEE ;
- **d'inscrire** les crédits correspondant au budget communal.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 21.10.22
Publié ou notifié le 21.10.22
Le Maire,
Bruno FICHEUX

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno FICHEUX

